



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CHAMPIONNAT DES HAUTS-DE-SEINE 2024 PAR ÉQUIPES FLEURET et ÉPÉE

Dimanche 28 Avril 2024

Gymnase Jean-Baptiste Aubry

(dans le complexe du stade Maurice Hubert)

21 avenue Alexandre Maistrasse - 92500 Rueil-Malmaison

CATEGORIES	HORAIRES	EQUIPES	DROITS D'INSCRIPTION	FORMULES Tour de poule, TED en relais
M7 – 2017 Fleuret animation	Appel : 14h Scratch : 14h15	1 ^{er} tour => Equipe faite au hasard 2 ^{ème} tour => Equipe par club	8€ par tireur	- 2 tours de poule - relais de 6 touches
M9 Filles et garçons 2015 – 2016 Fleuret	Appel : 13h30 Scratch : 13h45	Equipe de 2 tireurs + éventuellement 1 remplaçant	20 € par équipe	- 6 touches en poule - 12 touches en TED
M11 mixte EPÉE	Appel : 10h30 Scratch : 10h45	Equipe de 2 tireur(e)s + éventuellement 1 remplaçant	20 € par équipe	- 8 touches en poules - 16 touches en TED
M11 filles Fleuret	Appel : 10h30 Scratch : 10h45	Equipe de 2 tireuses + éventuellement 1 remplaçante	20 € par équipe	- 8 touches en poule - 16 touches en TED
M11 garçons Fleuret	Appel : 10h30 Scratch : 10h45	Equipe de 3 tireurs + éventuellement 1 remplaçant	30 € par équipe	- 12 touches en poules - 27 touches en TED
M13 mixte EPÉE	Appel : 9h Scratch : 9h15	Equipe de 2 tireur(e)s + éventuellement 1 remplaçant	20 € par équipe	- 8 touches en poule - 16 touches en TED
M13 filles Fleuret	Appel : 9h Scratch : 9h15	Equipe de 2 tireuses + éventuellement 1 remplaçante	20 € par équipe	- 8 touches en poule - 16 touches en TED
M13 garçons Fleuret	Appel : 9h Scratch : 9h15	Equipe de 3 tireurs + éventuellement 1 remplaçant	30 € par équipe	- 12 touches en poule - 36 touches en TED

ATTENTION : Une pause sera effectuée sur le déroulé des compétitions entre 12h et 13h pour permettre l'organisation d'une réunion départementale destinée aux clubs

ARBITRAGE

- Au Fleuret et à l'Épée, chaque club engageant une équipe devra présenter un arbitre en formation départementale, ou de niveau départemental ou régional qui sera présent dès le début de l'épreuve, 9h00.
A partir de 3 équipes, l'inscription de deux arbitres est obligatoire.
- Certains arbitres en formation fleuret seront susceptibles d'être convoqués par le Comité Départemental.
- Tous les arbitres devront être inscrits via EXTRANET FFE, par leur club.

CDE92

3 avenue Jean Monnet – 92130 Issy-les-Moulineaux

www.escrime-cde92.fr

contact@escrime-cde92.fr



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CHAMPIONNAT DES HAUTS-DE-SEINE 2024 PAR ÉQUIPES FLEURET et ÉPÉE

Dimanche 28 Avril 2024

ENGAGEMENTS

- Tous les tireur(e)s participant au championnat doivent OBLIGATOIREMENT être licencié(e)s dans un club du département des Hauts-de-Seine affilié à la Fédération Française d'Éscrime.
- Les équipes d'un club sont composées de tireur(e)s appartenant uniquement à ce club. (sauf M7-2017 animation).
- Engagements via l'extranet FFE **jusqu'au jeudi 25 avril 2024 à 23h59**, (par les clubs).
- Équipes mixtes autorisées dans **toutes** les catégories (participation à l'épreuve masculine de la catégorie). Attention : Engagement obligatoire dans l'épreuve mixte.

RAPPELS

- Tous les tireur(e)s participant au championnat doivent OBLIGATOIREMENT posséder une tenue aux normes F.F.E. 350 N (comprenant la sous-cuirasse) et sous-cuirasse 800N pour les M13.
- En fonction du nombre d'équipes présentes le 28 avril, le directoire technique se réserve le droit de modifier le nombre de touches des relais du tableau d'élimination directe (36 au lieu de 27).
- Fleuret électrique pour toutes les catégories, SAUF pour les M7-2017 au fleuret sec.
- Tous les tireur(e)s de la catégorie M7-2017 animation seront récompensé(e)s.
- Pour les autres catégories, une coupe de club et des médailles/mini-coupes individuelles seront offertes aux 4 premières équipes.
Un T-shirt « Champion des Hauts-de-Seine » sera offert aux tireur(e)s de la première équipe.
- Les engagements des tireurs et des arbitres doivent être effectués sur l'extranet fédéral par les clubs.
- **Pour les compétitions épée, une épreuve par catégorie avec possibilité d'équipes mixtes.**
Les équipes 100% féminines seront classées par ordre de résultat pour attribuer le titre de champion départemental.

SURCLASSEMENTS

Conformément au règlement FFE, seuls les M11 2^{ème} année peuvent tirer dans la catégorie supérieure à condition :

- D'être en conformité avec le règlement médical FFE. Le certificat médical précisant le sur-classement devra être présenté.
- Un seul tireur ou tireuse surclassé(e) par équipe.



CDE Escrime 92

CDE92

3 avenue Jean Monnet – 92130 Issy-les-Moulineaux

www.escrime-cde92.fr

contact@escrime-cde92.fr